AR Prefecture
017-211701859-20260420-2026_04_33-DE
Reçu le 22/04/2026
Publié le 22/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

COMMUNE DU GUA

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 20 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme BERUSSEAU, Maire.

Convocation : 03/04/26
Affichage : 03/04/26
Nombre de membres
- En exercice : 19
- Procurations : 0
- Votants : 18

Etaient présents : E. BERUSSEAU ; F. SUDRE ; A. ANGIBAUD ; P. RETOUT ; V. FERCHAUD ; D. LEFRANC ; M-C. PINASSEAU ; A. SICARD ; G. MAILLARD ; C. FABIER ; L. MOUSSET ; E. MORANDEAU ; G. GIMGEMBRE ; M. RIQUELME ; S. DELAGE ; B. ADELMAND ; D. MAILLET ; H. PELLETANCHE.

Excusés : M. LE CLECH

Secrétaire de séance : E. MORANDEAU

2026_04_33 SOLURIS : désignation des représentants

Madame la Maire expose que le Syndicat Départemental Soluris agit en tant que service informatique de chacune des collectivités membres. Il offre les prestations suivantes : conseil et assistance technique aux collectivités ; passation des marchés publics pour le compte des collectivités ; fourniture, installation et maintenance de logiciels liés aux métiers de la collectivité et de matériels informatiques professionnels ; formation des élus et agents.

Ce Syndicat est administré par un Comité Syndical composé de délégués représentant les communes membres. Chaque commune adhérente est représentée par une voix.

Le conseil municipal est appelé à élire un délégué titulaire et deux délégués suppléants appelés à siéger au Comité Syndical.

Ces délégués sont élus au scrutin uninominal majoritaire. Le vote a lieu à bulletin secret.

Toutefois, le conseil municipal peut déroger à l'obligation de désignation au scrutin secret de leurs délégués au sein des syndicats intercommunaux et des syndicats mixtes fermés.

Madame la Maire sollicite les candidatures.

Délégué Titulaire : Dominique LEFRANC Délégué Suppléant : Anika ANGIBAUD

Le conseil municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, après avoir renoncé au principe du scrutin secret,

DÉSIGNE

Titulaire : Dominique LEFRANC **Suppléant : Anika ANGIBAUD**

en qualité de représentant au collège cantonal qui éliront les délégués au comité syndical du Syndicat Départemental de la Voirie des collectivités du Département de la Charente-Maritime.

La secrétaire de séance,

Morandeau

MAIRIE DE LE GUA 17600

La Maire,

Evelyne BERUSSEAU

Certifié exécutoire compte-tenu sa transmission par voie électronique le et de sa publication le 21/04/26